

## *Un exemple local et concret*

*L'Etat donne l'exemple au travers des restaurants inter-administratifs (RIA) du Mans, par le contrat de restauration élaboré fin 2014, publié début février 2015 et notifié fin juin 2015, en faisant référence :*

- à la **saisonnalité** ;
- à la loi Grenelle I de 2009 (**agriculture biologique**) ;
- à la loi Grenelle II de 2010 (**bilan carbone**).

*Une copie dématérialisée du cahier des charges peut être obtenue en adressant une demande à [ddpp@sarthe.gouv.fr](mailto:ddpp@sarthe.gouv.fr) et en indiquant dans l'objet du message : **demande de copie du cahier des charges RIA**.*

*5 prestataires ont répondu à ce cahier des charges visant à fournir plus de 1000 repas/jour avec :*

- 95 % **bœuf français**  
(et 5 % UE d'égrené pour les préparations) ;
- 100 % **porc français** ;
- 100 % **volaille française** ;
- 70 % **fruits et légumes français** ;
- et une quarantaine de producteurs locaux (légumes, fruits, fromages, viandes, produits laitiers).

Direction Départementale de la  
Protection des Populations de la Sarthe  
Octobre 2015



# Manger local et manger français en restauration collective



## c'est possible !

**Pour vous aider  
dans vos démarches de marchés publics :**

**la Cellule d'Information Juridique  
aux Acheteurs Publics  
(CIJAP)**

*La CIJAP de Lyon est une cellule d'information destinée aux acheteurs publics chargée de répondre à ces derniers sur les problèmes liés à la passation des marchés publics. Elle s'adresse aux collectivités territoriales, aux établissements publics locaux ainsi qu'aux services déconcentrés de l'Etat.*

*L'acheteur peut contacter le service de renseignements juridiques de la CIJAP soit :*

- **par téléphone : 04 72 56 10 10**  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
- **par télécopie : 04 72 40 83 04**  
(n'oubliez pas d'indiquer les coordonnées de la personne à rappeler)
- **par internet :**

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/coordonnees-cijap>

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/formulaires-a-telecharger-0>  
(formulaires en ligne)

**Pour vous aider  
dans la rédaction de vos cahiers des charges :**

**le guide  
« Favoriser l'approvisionnement local  
et de qualité  
en restauration collective »**

*Le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt  
(MAAF)*

*a réalisé un guide téléchargeable sur son site pour orienter et aider  
les acheteurs publics dans la rédaction de leurs cahiers des  
charges :*

[http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1506-al-gui-restaucoll-bd\\_0.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1506-al-gui-restaucoll-bd_0.pdf)

